

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2023***L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de février à 19 H 00***OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE****Extension de la Ferme Pédagogique : demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vert**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **10 février 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2023/031**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*
M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoints au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,
Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE,
Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,
M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. BAY,
Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme MAKUNDA TUNGILA (pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)
M. GODARD (pouvoir à M. BLANCHARD)
Mme CAUZARD (pouvoir à Mme LACOUTURE)
M. MELO DELGADO (pouvoir à M. BAY)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 21/02/23

Publiée le : 24/02/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KEBABTCHIEFF** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE :

Extension de la Ferme Pédagogique : demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vert

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération du Conseil Régional N° CR 2018-101 du 24 janvier 2018 relative à l'approbation du règlement d'invention modifié du Plan Vert de l'Ile-de-France ;

VU l'avis de la Commission Attractivité du Territoire et Cadre de vie du 7 Février 2023 ;

CONSIDÉRANT la carence en espaces verts de la Commune et la nécessité d'accroître ces espaces ;

CONSIDÉRANT la nécessité de requalification ou l'amélioration de l'accessibilité des espaces verts et de nature existants ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer une prairie supplémentaire au sein de la Ferme Pédagogique pour éviter la surexploitation des prairies, la raréfaction de l'herbe de pâturage et le piétinement du sol ;

CONSIDÉRANT la volonté communale de prendre en considération le bien-être animal et d'éviter des maladies graves dues à la surexploitation des sols ;

CONSIDÉRANT la volonté communale de mettre en avant un véritable éco-pâturage, d'améliorer la qualité des espaces existants et d'accueillir un public plus important ;

CONSIDÉRANT la proposition de soutien de la Région Ile-de-France dans le cadre de son Plan Vert, à hauteur de 40% des dépenses éligibles pour les communes très carencées ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 728 930 € HT ;

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vert pour l'extension de la Ferme Pédagogique, dont le coût prévisionnel figure en annexe ;

-**AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant la notification de la subvention sans que cela ne créé aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise,

Xavier HAQUIN

PLAN DE FINANCEMENT : EXTENSION DE LA FERME PEDAGOGIQUE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
Extension de la Ferme Pédagogique			
Acquisition terrain	506 000,00 €		
Analyse des sols et points topographiques	5 000,00 €	Région Ile de France - AMI "Retour de la Nature en ville" - subvention jusqu'à 70% sur la phase d'ingénierie du projet	3 500,00 €
Aménagement d'un éco-paturage	200 000,00 €	Région Ile-de-France - Plan Vert Subvention jusqu'à 40%	80 000,00 €
création de la canisette	17 930,00 €	Région Île-de-France - soutien aux projets en faveur des animaux de compagnie - subvention	3 945,00 €
		Participation Commune d'Ermont	641 485,00 €
TOTAL GENERAL	728 930,00 €	TOTAL GENERAL	728 930,00 €

Accusé de réception en préfecture
 095-219502192-20230217-2023-031-DE
 Date de télétransmission : 21/02/2023
 Date de réception préfecture : 21/02/2023



Vu pour être annexé à
 délibération n° 23/03 du 17/02/23
 ERMONT le 21/02/23
 Le Maire,